



Madame, Monsieur.....

Adresse

VILLE.....

Téléphone 1 Téléphone 2 Téléphone 3

Email (pour recevoir les plannings d'activités)

Affilié CAF - MSA - Autres n° d'allocataire

DOCUMENTS à FOURNIR:

- Fiche sanitaire Pas allocataire CAF?
 Attestation d'assurance Avis d'imposition N-2 (de 2018 pour 2020)
 Attestation CAF Livret de famille

LES ENFANTS DE 2017
seront accueillis à partir
de janvier 2021

ENFANT 1: NOM PRENOM										Date de naissance					Classe						
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			PAIEMENT DU 1ER MOIS						
2	9	16	23	30	7	14	VAC	4	11	18	25	2	9	16	VAC	6	13	20	27	LA "COP à Projets" = €	
																				Nbre de jours X TARIF = €	
FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			Nbre de Garderies = €						
3	10	17	VAC	10	17	24	31	7	14	21	VAC	12	19	26	2	9	16	23	30 x 1 € = €	

LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial CAF de la famille.

En cas d'absence de justificatif de quotient familial, le tarif plafond sera appliqué.

" La COP' à projets"

Montant libre (minimum 5€ par enfant / année scolaire)
spectacle - rencontre parents /enfants - expositions - soirée famille ,...etc

OBLIGATOIRE pour toute inscription (valable du 1er sept 2020 au 31 août 2021)

Quotient familial	de 0 à 600€	de 600,01€ à 900€	plus de 900€
-------------------	-------------	-------------------	--------------

A LA JOURNEE			
FSP	9 €	11 €	14 €

EXTERIEUR	17 €	19 €	21 €
-----------	------	------	------

VACANCES - SEMAINE DE 5 JOURS			
FSP	7 €	10 €	12 €

EXTERIEUR	15 €	17 €	19 €
-----------	------	------	------

LA GARDERIE à lieu de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 => 1€/h

TOTAL

REGLEMENT PAR CHEQUE N°

à l'ordre de "Association centre aéré franquevillais"

AUTRES :

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, le

Signature du responsable légal.

Ouverture de 7h30 à 18h30

Accueil du matin jusqu'à 9h30 et départ à partir de 16h45

CONTACTS

06 45 25 65 45

centreaere.franqueville@gmail.com

SITE

www.centreaerefsp.com

Comment se détermine le quotient familial CAF ?

Si vous êtes déjà allocataire de la CAF, vous pouvez retrouver votre quotient familial depuis votre espace personnel sur <http://www.caf.fr/>

Si vous souhaitez calculer par vous même votre quotient familial utilisé par la CAF,

- Divisez vos revenus annuels imposables N-2* par 12 (2018 pour 2020)
- Ajoutez à ce chiffre les prestations familiales du mois de référence
- Divisez le montant obtenu par votre nombre de parts fiscales (voir ci-dessous)

Calcul du nombre de parts fiscales appliquées par la CAF que soyez parent isolé ou en couple :

Nombre d'enfants	Nombre de parts fiscales
1	2.5
2	3
3	4

*Notez que le nombre de parts fiscales accordé au(x) parent(s) est de 2. À cela s'ajoute 1/2 part par enfant et 1/2 part supplémentaire pour les familles ayant 3 enfants à charge.

Partenaires financiers

